

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2022
Convocations du 04 Avril 2022

Présents : M.Claude ROSSET 1er Adjoint, M. Pierre-Fernand KIENER 2è Adjoint, Mme Hélène FENOL 3è Adjointe, M. Alain MAILLET 4è Adjoint, M. Sylvain AYRAULT, M. Gaël BOEUF, M. Thomas GUYARD, M. Thierry SIMONET.

Excusés : M.Adrien RIVIERE : procuration à M. Pierre-Fernand KIENER, M.Stéphane MAROQUENE : procuration à M. Alain MAILLET, M.André HOFFMANN

Absents : M. Franck BALMIER - Mme Alexandra PERROT

Secrétaire de séance : M. Thierry SIMONET

Monsieur le Maire n'est pas présent aux délibérations ni au vote pour le point I/ « Affaires Foncières »

La séance est présidée par Monsieur Claude ROSSET, 1er Adjoint.

II/ AFFAIRES FONCIERES

1. A/ THEX / DECLASSEMENT DE 169 M² DE DOMAINE PUBLIC

Monsieur le 1er Adjoint présente le projet de division à intervenir au village de Thex et concernant le domaine public communal.

Il présente le plan établi par le géomètre SCP BARNOUD TROMBERT : déclassement d'une surface de 169 m² appartenant au domaine public communal au lieu dit « Thex ».

Considérant que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie et que ce déclassement peut donc être opéré sans réalisation d'enquête publique préalable.

Le Conseil Municipal, près en avoir délibéré, à l'unanimité décide le déclassement de cette surface de 169 m² et indique qu'elle sera identifiée par un numéro de parcelle et sera versée au domaine privé communal.

Monsieur Claude ROSSET est désigné pour suivre cette procédure et signer tous documents

Les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de la Commune.

1.B/ CLOS ROSSET: Echange de terrains entre la Commune de LE BIOT et Monsieur TOURNIER Henri-Victor.

Monsieur le 1er Adjoint expose la situation :

L'emprise du transformateur EDF situé lieu dit « Clos ROSSET » empiette sur la parcelle D 55 d'une contenance totale de 608 m² appartenant à Monsieur TOURNIER Henri- Victor domicilié à Le Biot.

Afin de régulariser cette situation, un projet de division en vue d'échange de terrains a été réalisé par le cabinet de géomètres BARNOUD TROMBERT. Monsieur le 1er adjoint présente ce projet :

- Monsieur TOURNIER Henri- Victor cède à la Commune de Le Biot la parcelle D 55 en totalité, soit une surface de 608 m².
- En échange, la Commune de LE BIOT cède à Monsieur TOURNIER Henri- Victor 608 m² issus de la parcelle communale D 2001 (d'une contenance totale de 5 ha 72 a 48 ca) au lieu dit « Les Tellys ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve les termes de cet échange et désigne Monsieur le 1er adjoint Claude ROSSET pour signer l'acte notarié ainsi que tous documents relatifs à ce dossier. Les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de la Commune

le 1er adjoint : Claude ROSSET



II/ BÂTIMENT COMMUNAL LA FRUITIÈRE

1/ AVENANT AU BAIL COMMUNE DE LE BIOT/ FRUITIÈRE D'AUGUSTIN.

Le 21 janvier 2014, il a été signé un bail commercial entre la Commune de LE BIOT (bailleur) et la société « LA FRUITIÈRE D'AUGUSTIN».

Ce bail a été établi par Maître Olivier BAUD, Notaire à Évian-les-Bains.

Il est toujours en vigueur à ce jour.

La Commune de LE BIOT a des projets de location pour les surfaces non utilisées dans le bâtiment où se trouvent les locaux, objet du bail en cours.

L'un des locaux loués (Cave d'une superficie d'environ 14,70 m2) n'a jamais été utilisé par le preneur. La Commune s'est donc logiquement rapprochée du preneur afin d'établir l'avenant suivant :

« Désignation des biens loués. :

À compter du 1er juin 2022, les locaux loués, situés au rez-de-chaussée seront composés :

- d'un local commercial désigné «Magasin Fromagerie» d'une superficie de 31,90 m2
 - d'une chambre froide d'une superficie de 8,70 m²
 - d'un local de dégagement désigné «Dgt 2» d'une superficie de 17,70 m2
- Soit une superficie totale de 58,30 m2.

Les autres dispositions du bail signé le 21 janvier 2014 restent inchangées » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les termes de l'avenant au bail Commune de LE BIOT/ Fruitière d'Augustin et désigne Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Si des frais d'actes devaient avoir lieu, ils seraient à la charge de la Commune.

2/ PROJET DE MICRO-BRASSERIE

En juin 2021 Madame et Monsieur Ronco, habitants de la Commune, ont présenté leur projet de création de micro-brasserie.

Les locaux disponibles du bâtiment de La Fruitière correspondent à leur cahier des charges et pour réaliser ce projet, des aménagements et des mises aux normes sont à effectuer sur au moins deux années par ordre de priorité.

Les premiers chiffrages des travaux à effectuer s'élèvent à 44 981,58 € HT soit 52 347,44 € TTC, d'autres devis sont encore en cours de réalisation (plomberie- ventilation- électricité).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet d'aménagement du bâtiment La Fruitière pour la création d'une nouvelle activité commerciale et autorise Monsieur le Maire à solliciter le Département de et la Région Auvergne Rhône-Alpes pour toute demande de subvention.

Monsieur Hoffmann, excusé en début de réunion entre, et prend la séance en cours au point n° III/ :

III/ TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT AU CHEF-LIEU

TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ET RÉNOVATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE / ANTENNE CHEF LIEU/ SÉCURISATION ET CONNEXION AU RÉSEAU DE BONNEVAUX

Monsieur le Maire rappelle que le 24 juillet 2020 le Conseil Municipal a approuvé le projet d'assainissement et d'eau potable du haut du Chef-lieu et le budget correspondant.

En septembre 2020 un dossier de demande de subventions a été déposé et non retenu en mars 2021 par le Conseil Départemental.

Un nouveau dossier de demande de subventions a été déposé en septembre 2021 pour un montant d'opération de 500.000 € H.T

Le maillage des deux réseaux communaux du BIOT et de BONNEVAUX nécessite une sécurisation au niveau du Col du Corbier.

Un projet complémentaire est donc proposé pour assurer cette sécurisation qui consiste

- à se déconnecter d'un réseau privé,
- recréer un réseau public (465 ml)
- se reconnecter sur la chambre de connexion du réseau de Bonnevaux.

Ce projet complémentaire s'élève à un montant de 87.000 € H.T..

Il a été demandé une prise en charge par la Communauté de Communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance (gestionnaire de l'eau de Bonnevaux), de la colonne et la chambre de raccordement à son réseau soit environ 25.000 € H.T.

Monsieur le Maire présente la consultation des entreprises qui a eu lieu, l'analyse des offres et propose de retenir l'entreprise BEL et MORAND pour un montant de 437.077,50 € H.T (+5.2 % par rapport à l'estimation 2020) en tranche ferme (dossier initial) et 86.999,99 € H.T en tranche optionnelle (projet complémentaire exposé ci-dessus) ; soit un montant global de 524.077,49 € H.T.

Au vu de la flambée des prix des matériaux, il est proposé de conserver une somme de 10.000 € H.T pour imprévus et éventuelles révisions de prix.

Dans le même temps, Monsieur le Maire présente l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre afin de rendre sa rémunération définitive sur la base des nouveaux montants travaux, conformément au Code de la Commande Publique

		H.T EUROS	TVA EUROS	TTC EUROS
DEPENSES PREALABLES		3 260,00	652,00	3 912,00
	Topographie	0,00	0,00	0,00
	Recherche Amiante / HAP	2 760,00	552,00	3 312,00
	Frais de procédure	500,00	100,00	600,00
TRAVAUX		524 077,49	104 815,50	628 892,99
	EU	338 467,56	67 693,51	406 161,07
	AEP	98 609,94	19 721,99	118 331,93
	AEP Col du Corbier	86 999,99	17 400,00	104 399,99
HONORAIRES		89 627,16	17 925,43	107 552,59
	Coordination sécurité	2 960,00	592,00	3 552,00
	Contrôles canalisation EU	7 000,00	1 400,00	8 400,00
	Maîtrise d'œuvre	39 048,11	7 809,62	46 857,73
	TERACTEM	30 619,05	6 123,81	36 742,86
FRAIS DIVERS IMPREVUS ET REVISIONS		10 000,00	2 000,00	12 000,00
TOTAL		616 964,65	123 392,93	740 357,58

Le Conseil Municipal

1. Approuve le projet d'assainissement et d'eau potable du haut chef-lieu présenté avec le dossier complémentaire au Col du Corbier et le budget correspondant ci-dessus ;
2. Donne mandat au Maire ou représentant pour solliciter une subvention auprès du Conseil départemental, de l'Agence de l'Eau, de l'Etat et de tout autre financeur potentiel concernant le dossier complémentaire de sécurisation de la connexion au réseau d'eau de Bonnevaux au Col du Corbier;
3. Sollicite l'aide financière du Département de la Haute Savoie, de l'Agence de l'eau de l'Etat et de tout autre financeur potentiel pour la réalisation du dossier complémentaire cité ci-dessus et de cette opération dans son ensemble ;
4. Approuve l'avenant pour la rémunération du maître d'œuvre tel qu'indiqué ci-dessus (39 048,11 € HT) et autorise M. le Maire à le signer
5. Autorise M. le Maire à signer le marché de travaux avec Bel et Morand pour un montant de 524.077,49 € H.T ainsi que tous les contrats dans la limite du budget ci-dessus.

IV/ MISE A JOUR DU TABLEAU DES INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu les délibérations n° 2021/ 66 en date du 29 Juin 2021 portant élection de Monsieur Alain MAILLET au poste de 4^e adjoint, et n° 2022/01 en date du 11 Janvier 2022 portant élection de Mme Hélène FENOL au poste de 3^e adjoint suite à la démission de Mme MALAVASI,

Vu l'arrêté municipal 2022/02 du 11 Janvier 2022 portant délégation de fonctions à Mesdames et Messieurs les adjoints

Il y a lieu de remettre à jour le tableau des indemnités qui s'établit comme suit :

Nom Prénom	Fonction	% De l'indice 1027	Montant mensuel brut
TOURNIER Henri- Victor	Maire	40,3%	1 567,43 €
ROSSET Claude	1er Adjoint	10,7%	416,17 €
KIENER Pierre Fernand	2 ^e Adjoint	10,7%	416,17 €
FENOL Hélène	3 ^e Adjoint	10,7%	416,17 €
MAILLET Alain	4 ^e Adjoint	10,7%	416,17 €

V/ BIBLIOTHÈQUE

N°(49/2022)

Dans le cadre du Réseau des Bibliothèques de la CCHC et en partenariat avec le Conseil Supérieur des Bibliothèques, Monsieur le Maire présente la «Charte du Bibliothécaire Volontaire ».

Cette charte met l'accent sur la formation professionnelle du bibliothécaire volontaire et bénévole.

Celui ci a donc droit à l'entière indemnisation de toutes les dépenses engagées dans le cadre de son activité volontaire, notamment ses frais de déplacement et le cas échéant des frais d'assurance (article 7).

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal approuve le principe de l'indemnisation des bénévoles sur présentation des justificatifs réglementaires.

VI/ FINANCES / BUDGETS

I/ BUDGET CIMETIÈRE 2022

Le budget cimetière ne concerne que les dépenses et recettes liées aux caveaux : construction de caveaux pour les dépenses / vente de caveaux pour les recettes.

(Les recettes relatives aux concessions sont intégrées dans le budget principal de la commune).

Une seule recette de vente de caveau a été constatée en 2021 pour 1750 €.

Le résultat de l'exécution 2021 du budget cimetière se présente de la manière suivante :

- Résultat de la section de fonctionnement	- 2086,35 €
- Résultat de la section d'investissement	- 6 663,65 €

BUDGET 2022 :

Il reste un stock de 5 caveaux. Le projet de budget 2022 n'anticipe pas sur d'éventuelles recettes de vente de caveaux. Aussi les écritures 2022 ne concernent que la gestion du stock de caveaux.

- section de fonctionnement : dépenses et recettes 20 977,25 €
- section d'investissement : dépenses et recettes 18 890,90 €
- Subvention d'équilibre en provenance du budget communal : 8750 €.

II/ BUDGET FORÊT 2022

Le résultat de l'exercice 2021 fait apparaître un résultat global de fonctionnement fonctionnel du budget Forêt excédentaire de 7 704,23 Euros et un résultat déficit de la section d'investissement de 8 102,65€.

L'excédent de fonctionnement de 7 704,23 € est utilisé pour couvrir ce déficit de l'investissement et est donc intégralement versé en recettes d'investissement en 2022.

Le solde reste toutefois négatif 398,42 €.

BUDGET 2022

Section de fonctionnement 31 020,66 €

Dépenses :

Charges générales :	8 627,55
(entretien sentiers, frais de gardiennage ONF et cotisations	
Virement à l'investissement	21 318,42
Provision pour créances douteuses	200,00
Amortissement études	864,69
charges de gestion courante	10,00

Recettes :

Coupes bois et affouage	13 000,00
Redevance ligne électrique	5 000,00
Subvention communale	13 020,66

Section d'investissement : 41 877,34 €

Dépenses :

Résultat déficitaire de 2021 à reprendre	8 012,65
Travaux 2022	33 864,69

Recettes :

Couverture besoin de financement 2022	7 704,23
Virement de la section de fonctionnement	21 318,42
Subvention travaux	11 990,00
Amortissement études	864,69

III/ BUDGET REMONTÉES MÉCANIQUES 2022

Résultats 2021

Résultat de fonctionnement excédentaire :	22 688,62 €
Résultat d'investissement excédentaire :	62 514,56€
Aucun besoin de financement	

BUDGET 2022 :

Section de fonctionnement : 161 954 €

Dépenses :

Charges générales	48 900,00
Autres charges	2 600,00
Intérêts emprunts	5 451,00
Amortissement du bien	39 356,65
Provision pour risques	500,97
Virement à l'investissement	65 145,38

Recettes :

Reprise excédent	22 688,62
Vente produits du service (forfaits tapis)	11 000,00
Amortissement subventions	22 463,59
Subvention du budget principal	105 801,79

Section d'investissement : 284 266,59€

Dépenses :

Remboursement capital emprunts	23 230,00
Immobilisation incorporelles(honoraires études)	11 550,00
Immobilisation corporelles divers outillages	2 000,00
Amortissement subvention	22 463,59
Travaux	225 023,00

Recettes :

Reprise de l'excédent	62 514,56
Subventions	117 250,00
Amortissement du bien	39 356,65
Virement de la section de fonctionnement	65 145,38

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**Résultats 2021**

Résultat de fonctionnement excédentaire de 58 074 ,9 €

Résultat d'investissement excédentaire de 75 169,00 €

Aucun besoin de financement

En 2021 les 8 emprunt contractés auprès de la Caisse d' Épargne ont été renégociés et réunis en un emprunt unique d'un montant de 2 123 274,97 €.

Un emprunt de 600 000 € a également été signé auprès de la Caisse d'épargne destiné au financement des travaux d'assainissement du chef lieu.

BUDGET 2022**Section de fonctionnement : 1 174 053,82€****Dépenses :**

Charges générales	126 500,00
Autres charges gestion courante	4 210,00
Intérêts/ renégociation emprunts + intérêts non échus	681 620,69
Charges exceptionnelles (titres prescrits et annulés)	3 860,00
Dotation aux amortissements	289 453,85
Lissage pénalités renégociation prêts	46 409,28
Provision pour risques (créances douteuses)	5 000,00
Reversements des redevances à l'agence de l'eau	17 000,00

Recettes :

Reprise excédent	58 047,90
Produits du service	392 600,00
Amortissement subventions	86 527,94
Transfert de charge renégociation prêts	603 320,69
Subvention du budget principal + prime agence de l'eau	33 557,29

Section d'investissement : 3 847 894,79 €

Dépenses :

Remboursement capital emprunts / renégociation emprunts	2 325 532,97
Immobilisations incorporelles (Frais d'études et de recherches)	27 000,00
Immobilisations corporelles (divers matériels installations / pose poteaux incendie)	31 000,00
Travaux (assainissement chef lieu/ reprise réservoirs eau potable)	774 513,19
Amortissement subventions	86 527,94
Transfert des charges de renégociation des prêts	603 320,69

Recettes :

Report de l'excédent	75 169,00
Amortissement des biens	289 453,85
Lissage pénalités renégociation prêts	46 409,28
Subventions sur travaux	96 631,00
Créances sur autres collectivités droit d'entrée de Seytroux dans la STEP	13 636,00
Intégration des pénalités de renégociation des emprunts	603 320,69
Refinancement de la dette : capital emprunt renégocié :	2 123 274,97
Nouveau prêt 600 000 € travaux assainissement chef lieu	600 000,00

BUDGET PRINCIPAL 2022

Résultats 2021

Résultat de fonctionnement excédentaire : 183 243,38 €

Résultat d'investissement excédentaire : 284 174,57 €

Aucun besoin de financement

En 2021 les 3 emprunts emprunt contractés auprès de la Caisse d' Epargne ont été renégociés et réunis en un emprunt unique d'un montant de 659 232,13 €

BUDGET 2022 :

Section de fonctionnement : 1 294 552,22 €

Dépenses :

Charges générales	360 850,00
Personnel	352 853,00
Reversements péréquation	31 500,00
Autres charges (dont versement aux autres budgets)	281 487,74
intérêts emprunts + renégociation et intégration des pénalités au capital du nouvel emprunt	156 896,40
Intérêts de la dette renégociée intégrée au taux du nouvel emprunt	43 875,88
charges exceptionnelles et provision	3 600,00
Amortissement et lissage des pénalités de renégociation emprunts	57 432,20
Virement à l'investissement	5 557,00
Provision pour créances douteuses	500,00

Recettes

Report excédent	183 243,38
Produit des services	60 928,00
Impôts et taxes	562 158,33
Dotations de l'Etat	215 894,00
Autres produits des services	71 440,00
Atténuation de charges	2 050,00
Produits exceptionnels	2 000,00
Amortissement subventions	21 116,23
Transfert charges intégration des pénalités au nouvel emprunt	131 846,40
Intérêts de la dette renégociée intégrée au taux du nouvel emprunt	43 875,88

Section d'investissement : 1 168 887,30 €

Dépenses :

Provision pour imprévu	5 000,00
Remboursement taxe d'aménagement	7 200,00
Remboursement capital emprunts	99 500,00
Refinancement de la dette	659 232,13
Intégration des pénalités au nouvel emprunt	131 846,40
Amortissement subventions	21 116,23
Immobilisations incorporelles et études (réseau élec grands prés)	11 000,00
Immobilisations corporelles (mobiliers , matériels informatique ..)	42 435,54
Travaux	147 557,00
Versement à d'autres établissements (Remboursement annuités portage Mon Rêve / boulangerie)	44 000,00

Recettes :

Report de l'excédent	284 174,57
Produit de compensation de la TVA	1 235,00
Produit de la taxe d'aménagement	19 300,00
pénalités refinancement de la dette	131 846,40
Nouvel emprunt renégocié caisse d'épargne	659 232,13
Autres remboursements	1 880,00
Amortissement et lissage des pénalités de renégociation emprunts	57 432,20
récupération cautionnements versés	2 000,00
Virement de la section de fonctionnement	5 557,00
Produit de cession de biens	6 230,00

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE les budgets primitifs exercice 2022:

cimetière/ forêt/ remontées mécaniques/eau et assainissement /budget principal

Le Maire

Henri- Victor TOURNIER

